

Audience auprès du maire de MORANGIS

A propos de la création d'un jardin d'enfants dans une école maternelle

Mercredi 6 avril, à la demande de l'UD FO 91, le Maire de Morangis a reçu une délégation composée de Yoann Bars, secrétaire départemental du SNUDI FO (instituteurs), de Marie José Audebert, du groupement départemental des services publics FO et de Daniel Rousseau, secrétaire adjoint de l'UD FO.



l'intention d'utiliser les locaux comme il l'entendait. La délégation l'a informé qu'il était dans l'illégalité la plus totale et, qu'à Wissous, il avait été mis fin à une expérience similaire pour ce motif. La délégation a insisté pour que la municipalité cesse d'utiliser une classe d'école maternelle pour faire fonctionner cette structure d'accueil.

La délégation a fait part de son inquiétude après l'annonce de la création d'une structure d'accueil petite enfance type jardin d'enfants dans une salle de classe d'une école maternelle. Inquiétude d'autant plus grande que le gouvernement encourage la création de « jardins d'éveil » (décret Morano) structures qui rentrent en concurrence directe avec l'école maternelle.

Exemple dangereux

M. le Maire de Morangis, lui-même enseignant, s'est défendu de vouloir mettre en danger l'école maternelle. Il a expliqué que cette structure avait été créée suite à un débat participatif pour répondre aux besoins spécifiques de parents devant reprendre leur travail après un congé parental. Sur les 14 enfants (âgés de 3ans) accueillis au « jardin des petits pas », 11 répondent à ce critère et 3 relèvent de cas particuliers. Cette structure n'est pas un « jardin d'éveil », elle ne fonctionne que du mois de janvier au mois de juin. Elle a obtenu un agrément de la DDPMI (Direction Départementale de la Protection Maternelle et Infantile). La délégation a alerté le Maire sur le danger que représentait cette expérimentation.

Pourquoi l'Education Nationale ferait-elle des efforts pour scolariser les enfants de moins de 3 ans si les municipalités créent des structures parallèles à l'école maternelle pour les accueillir. C'est le but recherché par le gouvernement qui ferme des classes pour obliger les communes à trouver des « solutions » aux frais des contribuables.

M. le Maire pense qu'il vaut mieux que ces enfants de moins de 3 ans soient accueillis dans la structure qu'il a créée (14 enfants pour 3 adultes) plutôt que d'obliger les institutrices à compléter leur classe de 27 jusqu'à 30, ce qui ne serait profitable à personne.

Responsabilités assumées

La délégation estime qu'il faut au contraire mobiliser les parents, les enseignants et tous les élus pour que le ministère assume ses responsabilités et crée des classes spécifiques pour l'accueil de ces enfants de moins de 3 ans avec un effectif maximum de 15 et du personnel approprié.

La délégation a demandé si la municipalité avait reçu l'agrément de l'Inspection Académique pour implanter le « jardin des petits pas » dans une école maternelle. Le Maire a répondu que non et qu'il avait

Le risque est grand de créer un précédent qui inciterait d'autres communes à utiliser des locaux scolaires pour y implanter des structures municipales et/ou privées payantes, concurrentes à l'école maternelle.

Concernant les personnels encadrant le « jardin des petits pas », il y a une éducatrice de jeunes enfants diplômée d'état titulaire de la FPT, de deux agents contractuels : l'une détentrice d'un CAP petite enfance et la seconde d'un BEP Carrières Sanitaires et Sociales. Ces dernières embauchées pour 6 mois pour la période d'ouverture saisonnière de la structure. Chaque année, il y aura un renouvellement et donc de nouvelles personnes à former.

Par ailleurs, 2 ou 3 enfants du « jardin des petits pas » se retrouvent mêlés aux autres élèves de la maternelle lors de l'accueil périscolaire du matin et du soir. Ce qui prête encore à confusion.

En conclusion (provisoire), nos syndicats FO, avec l'aide de l'UD FO, poursuivront leurs démarches auprès des autorités (Inspecteur d'Académie, Préfet) pour faire respecter les textes réglementaires et les statuts des personnels. ■

Audience auprès du Préfet

A notre demande, le nouveau Préfet de l'Essonne a reçu le 17 mai une délégation de l'UD FO conduite par Jean Noël LAHOZ, secrétaire général, et composée de Marie José AUDEBERT (territoriaux), Jocelyne SELVA (équipement), Jean Jacques ATTIA (conseil général), Marcel DUREDON (pénitentiaire), Daniel ROUSSEAU et Clément POULLET (Education nationale), Giuseppe MALACRINO (santé, APHP).

Jean Noël a rappelé l'opposition de Force Ouvrière à la RGPP (révision générale des politiques publiques) qui étouffe les services publics et conduit les personnels à travailler dans des conditions de plus en plus inacceptables. Il a remis au Préfet un exemplaire du « livre noir » de la RGPP réalisé par notre Confédération. Les membres de la délégation ont ensuite exposé au Préfet la dégradation constatée dans chacun de leur secteur et lui ont soumis des

revendications et dossiers précis. En voici quelques uns :

- **Équipement** : garantie du maintien des implantations territoriales, pourvoi immédiat des 37 postes vacants, visibilité des missions confiées aux agents

- **Hôpitaux (APHP)** : respect de l'accord pour le maintien du transfert des 240 lits de Joffre à Dupuytren à Draveil, maintien de Clémenceau et tous ses emplois, arrêt des suppressions de services, de postes et de lits dans les hôpitaux de l'Essonne

- **Territoriaux** : respect du droit syndical et arrêt des pressions, discriminations et menaces exercées sur les responsables syndicaux dans les communes

- **Maison du Handicap (MDPHE)** : création des postes nécessaires, formation du personnel

pour traiter tous les dossiers dans des délais raisonnables (conflit en cours)

- **Pénitentiaire** : mise à disposition de logements sociaux pour les stagiaires qui viennent d'être recrutés, maintien d'un gradé lors des permanences de nuit

- **Education nationale** : maintien des postes et classes supprimés dans les établissements scolaires du département (85 dans les collèges et lycées, 112 dans le primaire), respect du droit syndical et rétablissement de « rapports normaux » avec l'Inspecteur d'académie, pas d'implantation de « jardin d'enfants » dans une maternelle à Morangis

Le Préfet a été attentif aux problèmes exposés, a pris des notes sur son cahier et promis d'étudier les dossiers particuliers qui lui ont été remis. L'UD FO 91 veillera aux suites qui leur seront données et compte demander une autre audience au Préfet, cette fois-ci sur les problèmes de l'emploi et des conditions de travail dans le privé. ■



[Retour](#)